



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	24 septembre 2010
Date d'affichage	
Date de séance	17 septembre 2010

L'an deux mille dix, et le vendredi vingt quatre septembre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X			
Présents	22	ROHI Laurent		X		
Procurations	10	POMMIER Aitu	X			
Votants	32	BARFF Oscar	X			
Pour	32	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma	
Contre	0	ARO Dylma	X			
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X			
<b>OBJET :</b>  Délibération modifiant la délibération N° 07/2009 du 23 janvier 2009 approuvant le projet et le plan de financement relatifs à la construction du restaurant scolaire des écoles MAEHAA RUA et MAEHAA NUI et autorisant le Maire à lancer toutes consultations et appel d'offres ouverts et à signer les marchés et conventions qui en découleront.  Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm	X			
		BLANCHARD Moana	X			
		HARUA née TEHETIA Monette	X			
		MANEA Tania	X			
		TEISSIER née PAHOA Berthe			X	TEIKIAVAITOUA C.
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X			
		TAEA Louis	X			
		LEVAUDI Franck			X	
		NATUA née FULLER Hélène			X	TAEA Louis
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X			
		CHING Yves	X			
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X			
		VAN BASTOLAER Gustave	X			
		AH LO Victor			X	ATAE Layana
		RUA Antoine	X			
		LISSANT Simplicio			X	MANEA Tania
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X			
		MAITI Mareta			X	TEURU Marie-Rose
		TUMAHAI Hina	X			
		ATAE Layana	X			
		BERTHOLON Nicolas			X	
		ATENI née TAPARE Marie	X			
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia			X	ATENI Marie
		MARAMA née TEFAAFANA Claire			X	HONG Madeleine
		CRIDLAND Johnes			X	HOWELL Patrick
		HOWELL Patrick	X			
		TETARIA Charles			X	TEPAVA Wilhelm
		HONG née THOMPSON Madeleine	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 07/2009 du 23 janvier 2009 approuvant le projet et le plan de financement de l'opération « Construction du restaurant scolaire des écoles MAEHAA RUA et MAEHAA NUI » ;
- VU la délibération n° 68/2009 du 12 juin 2009 portant délégation de pouvoir au Maire conformément au Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté n° HC 330/DIPAC du 19 juin 2009 relatif aux décisions prises pendant le Comité des finances locales du 19 mai 2009 ;
- VU la demande téléphonique de la Subdivision Administrative des Îles du Vent du 09 juin 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
  
- En sa séance du 24 septembre 2010 ;

### ADOPTE

Article 1 – L'article 2 de la délibération n° 07/2009 du 23 janvier 2009, approuvant le projet et le plan de financement relatifs à la construction du restaurant scolaire des écoles MAEHAA RUA et MAEHAA NUI et autorisant le Maire à lancer toutes consultations et appel d'offres ouverts et à signer les marchés et conventions qui en découleront, est modifié et complété comme suit :

Lire :

Le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

Participation FIP	167.702.000 F CFP TTC
Participation commune	0 F CFP TTC
Total opération réévalué	167.702.000 F CFP TTC

Au lieu de :

Article 2 – Le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

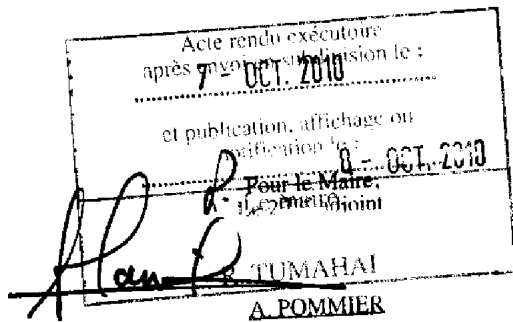
Participation CFL (FIP SCOLAIRE)	100%	173.273.623 XPF TTC
Participation Commune de Punaauia	0%	0 XPF TTC
Coût de l'opération	100%	173.273.623 XPF TTC

Article 2 – Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 septembre 2010,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,



Pour le Maire absent  
Le 2<sup>ème</sup> adjoint  
Aitu POMMIER